

## Compte rendu de séance

### Séance du 18 Mars 2015

L'an 2015 et le 18 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de BEURIENNE CHANTAL Maire

**Présents :** Mme BEURIENNE CHANTAL, Maire, Mmes : ECHARD-LISA ELISABETH, FAVIER GWENAELLE, HASCOAT NATHALIE, LAUNAY MONIQUE, POTHIER CORINNE, SIMON SYLVIE, MM : CHASLINE JOEL, GUERTON BRUNO, JOULIN DAVID, LAVERTON THIERRY, LE MOING JAMES, PERSONYRE JOEL, VAN BELLE JACQUES

NICOLE BEAUD'HUY (donne pouvoir à Monique Launay)

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

**Date de la convocation** : 13/03/2015

**Date d'affichage** : 13/03/2015

#### **Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Préfecture  
le : 31/03/2015

et publication ou notification

.Du : 23/03/2015

**A été nommé(e) secrétaire** : JACQUES VAN BELLE

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES - 2015-06  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET PRINCIPAL - 2015-07  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 - BUDGET PRINCIPAL - 2015-08  
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET PRINCIPAL - 2015-09  
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET PRINCIPAL - 2015-10  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - 2015-11  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 - BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - 2015-12  
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - 2015-13  
VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE N°1 - BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - 2015-14  
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'ACCOMPAGNEMENT CULTUREL AUX COMMUNES - 2015-15  
RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AUX FAJ/FUL - 2015-16  
REVISION DES TARIFS DES SALLES COMMUNALES - 2015-17  
LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR L'ASSURANCE STATUTAIRE DES AGENTS - ATTRIBUTION D'UN POUVOIR AU CDG45 - 2015-18

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES**

réf : 2015-06

**Vu**, l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015,

**Considérant** un coefficient de variation proportionnelle à 1.024951, le produit fiscal attendu s'élève à 304 966 €,

**Considérant** la baisse des dotations de l'Etat et le financement des investissements futurs,

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Municipal,**

**ADOpte**, le coefficient 1.024951 de variation proportionnelle,

**ADOpte**, les taux d'imposition suivants.

- Taxe d'habitation : 11.61 %
- Taxe foncière bâti : 19.16 %
- Taxe foncière non bâti : 44.66 %

A la majorité (pour : 14 ; contre : 1 [James Le Moing] ; abstentions : 0)

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET PRINCIPAL**

réf : 2015-07

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques Van Belle, adjoint, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Madame Chantal Beurienne, Maire:

*Jacques Van Belle détaille les économies faites et celles à venir :*

- *Gestion pointue du chauffage de la Salle Rive du Nan par Thierry Laverton*
- *Le départ de Lydie Beltoise à la Communauté de Communes. Bien que les Documents d'urbanisme soient facturés à la Commune par la CCF, les frais seront moindres par rapport au coût salarial.*
- *Adhésion à Approlys*

- lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs,

- constate, pour la comptabilité de la commune, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**

**VOTE ET ARRÊTE**, à l'unanimité, les résultats définitifs inscrits dans les comptes administratifs de la commune.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 - BUDGET PRINCIPAL**

réf : 2015-08

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame Chantal Beurienne, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE ET DECLARE**, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET PRINCIPAL**

réf : 2015-09

**Vu**, l'excédent de fonctionnement de 590 960.64 €,

**Vu**, le déficit d'investissement de 71 295.09 €,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

**DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2014 du budget principal comme suit :

#### **Affectation du résultat de l'exercice 2014 :**

- 001 Résultat d'investissement reporté : 71 295.09 € (Dépense d'investissement)
- 1068 Réserve : 590 960.64 € (Recette d'investissement)
- 021 Virement de la section de fonctionnement : 12 555 € (Recette d'investissement)
- 023 Virement à la section d'investissement : 12 555 € (Dépense de fonctionnement)

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET PRINCIPAL**

réf : 2015-10

**Vu** le Code des Communes et notamment ses articles L. 211-1 et suivants et L. 212-1 et suivants,

**Considérant** l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982),

**Considérant** les délais offerts aux communes jusqu'au 31 mars,

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur, Mme Chantal Beurienne, Maire de Saint Lyé la Forêt,

*Madame le Maire présente l'état de la dette au Conseil. Gwenäelle Favier demande si une renégociation de prêt est possible auprès des banques. Madame le Maire répond que les renégociations sont en cours, mais ne seraient pas rentable à cause du montant de la sanction de 3%.*

*Madame le Maire indique que la Préfecture devrait accorder une subvention pour la construction d'une nouvelle cantine scolaire à hauteur de 40%. Nathalie Hascoat ajoute que cette réponse nous engage à débiter le projet en lançant les appels d'offres.*

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal**

**ADOpte**, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2015 arrêté comme suit :

## INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chap. D 20	18 000.00 €	Chap. R 10	15 000.00 €
Chap. D 21	120 053.23 €	Compte 1068	590 960.64 €
Chap. D 23	312 555.00 €	Chap. R 021	12 555.00 €
Chap. D16	57 297.66 €	Chap. R 040	1 685.34 €
Chap. D 020	41 000.00 €		
Chap. D 001	71 295.09 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>= 620 200.98 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>= 620 200.98 €</b>

## FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chap. D 011	189 632.00 €	Chap. R 002	0.00 €
Chap. D 012	220 764.27 €	Chap. R 70	5 800.00 €
Chap. D 014	10 200.00 €	Chap. R 73	334 751.00 €
Chap. D 023	12 555.00 €	Chap. R 74	210 000.00 €
Chap. D 042	1 685.34 €	Chap. R 75	16 288.00 €
Chap. D 65	94 586.00 €	Chap. R 77	150.00 €
Chap. D 66	44 016.39 €	Chap. R 013	7 500.00 €
Chap. D 67	1 050.00 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>= 574 489.00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>= 574 489.00 €</b>

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

réf : 2015-11

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques Van Belle, adjoint, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Madame Chantal Beurienne, Maire:

*Jacques Van Belle précise que les travaux de la station d'épuration ont pris un peu de retard à cause des intempéries mais devraient être terminés pour l'été. Il ajoute que le prix de l'eau n'a pas été augmenté compte tenu des conditions d'obtention des prêts.*

- lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs,

- constate, pour la comptabilité du service de l'eau et de l'assainissement, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**VOTE ET ARRÊTE**, à l'unanimité, les résultats définitifs inscrits dans les comptes administratifs du service de l'eau et de l'assainissement.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 - BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

réf : 2015-12

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame Chantal Beurienne, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE ET DECLARE**, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 - BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

réf : 2015-13

**Vu**, l'excédent de fonctionnement de 167 812.91 €,

**Vu**, l'excédent d'investissement de 98 620.41€,

**Considérant**, la construction de la station d'épuration et les échéances d'emprunt sur l'exercice 2015,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

**DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2014 du budget de l'eau et de l'assainissement comme suit :

#### **Affectation du résultat de l'exercice 2014 :**

- 001 Résultat d'investissement reporté : 98 620.41 € (Recette d'investissement)
- 1068 Réserve : 167 812.91 € (Recette d'investissement)

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

#### **VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE N°1 - BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

réf : 2015-14

**Vu**, le budget primitif 2015

**Vu**, l'article L.2311-5 du CGCT,

**Considérant**, l'absence d'affectation des résultats de l'exercice 2014 au budget primitif 2015,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal**

**ADOpte**, à l'unanimité, le budget supplémentaire de l'exercice 2015 arrêté comme suit :

#### **EXPLOITATION**

##### **DEPENSES**

TOTAL DEPENSES

##### **RECETTES**

= 0.00 € TOTAL RECETTES

= 0.00 €

**INVESTISSEMENT  
DEPENSES**

Chap. D 16 133 432.51 €  
Chap. D 020 133 000.00 €

**RECETTES**

Chap. R 106 167 812.13 €  
Chap. R 001 98 620.38 €

TOTAL DEPENSES = 266 432.51 € TOTAL RECETTES = 266 432.51 €

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'ACCOMPAGNEMENT CULTUREL AUX COMMUNES**

réf : 2015-15

**Vu**, le projet de la commission loisirs d'organiser une soirée le 31 octobre 2015 à la salle Rive du Nan avec le groupe "Soul Latitude",

**Considérant**, le montant du spectacle de 500 €, plus les frais de SACEM,

**Considérant**, une subvention du Conseil Départemental du Loiret de 65 % maximum,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

**AUTORISE**, à l'unanimité, la manifestation ci-dessus,

**ARRÊTE**, à l'unanimité, le montant des dépenses assumé par la Mairie de Saint Lyé la Forêt,

**SOLLICITE**, à l'unanimité, une subvention auprès du Conseil Général du Loiret au titre du Fonds d'accompagnement culturel aux Communes.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AUX FAJ/FUL**

réf : 2015-16

**Vu**, le courrier du Conseil Général du Loiret du 27 février 2015 relatif à la participation aux Fonds Unifiés Logement (FUL) et aux Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ),

**Considérant**, que la participation aux FUL est égale à 0.77 € par habitant et que la participation aux FAJ est égale à 0.11 € par habitant,

**Considérant**, la population totale de la Commune de Saint Lyé la Forêt soit 1 116 habitants

**Considérant**, la participation totale aux deux fonds soit 982.08 €,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

**DECIDE**, à l'unanimité, de participer aux FUL et aux FAJ à hauteur de 982.08 €.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

**REVISION DES TARIFS DES SALLES COMMUNALES**

réf : 2015-17

**Vu**, les tarifs 2014 des salles communales (Salle polyvalente et salle Rive du Nan),

**Considérants**, la pratique de locataires extérieurs, de passer par un habitant de Saint Lyé la Forêt afin de réduire le prix de location,

**Vu**, la proposition de la commission des salles pour les tarifs 2015,

David Joulin fait remarquer que l'augmentation du prix des deux salles est importante et en une seul fois. Il demande si les habitants de Saint Lyé la forêt fréquentent beaucoup la Salle Rive du Nan. Jacques Van Belle répond que la majorité des locations sont faites par des extérieurs à la Commune.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

**APPROUVE**, à la majorité, les nouveaux tarifs 2015 des salles communales joints à la délibération.

A la majorité (pour : 12 contre : 1 [David Joulin] ; abstentions : 2 [Sylvie Simon, Gwenaëlle Favier])

**LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR L'ASSURANCE STATUTAIRE DES AGENTS - ATTRIBUTION D'UN POUVOIR AU CDG45**

réf : 2015-18

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**, le Code des Assurances,

**Vu**, la loi n°84-53 du 26 janvier portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 26,

**Vu**, l'exposé du Maire,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

**DECIDE**, à l'unanimité, de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'un contrat d'assurance statutaire que le Centre de Gestion du Loiret va engager conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**PREND ACTE**, à l'unanimité, que les tarifs et les garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non le contrat d'assurance souscrit par le Centre de Gestion du Loiret.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

**Questions diverses :**

- Le Conseil Municipal des Jeunes demande l'installation d'un abri bus à l'arrêt « Rue Neuve » en direction de Neuville-aux-Bois. Le CMJ fait remarquer qu'en cas de mauvais temps les collégiens s'abritent sous l'abri bus d'en face et traversent la rue au moment où le bus arrive à hauteur de l'arrêt, ce qui pose des problèmes de sécurité.

*Jacques Van Belle précise que les abris bus sont offerts à la Commune en échange d'un contrat de publicité de 12 ans. Il est envisagé de faire une demande pour l'installation d'un abri bus dans les mêmes conditions.*

Le Conseil Municipal est favorable à ce projet. Joël Personyre ajoute qu'il faudra être attentif à l'implantation de l'abri. Gwenaëlle Favier indique que les abris bus anglais sont placés dans l'autre sens (vitre côté route) afin de protéger contre les intempéries et de la route.

- Le CMJ fait aussi la demande de l'installation d'un porte vélo à côté de la Mairie pour protéger leur vélo avant de prendre le bus.

*Le conseil Municipal est favorable mais se pose la question de l'emplacement. James Le Moing est contre l'utilisation de la remise où sont déjà entreposées les barrières. Gwenaëlle Favier propose la création d'un auvent. Jacques Van Belle indique que l'auvent actuel de la Mairie pourrait être refait à neuf. Monique Launay et Nathalie Hascoat pensent que la cour de la Mairie serait plus sûre pour entreposer des vélos.*

Séance levée à: 22:30

En mairie, le 23/03/2015  
Le Maire  
CHANTAL BEURIENNE